Extrait du registre des délibérations du comité syndical
Séance du 29 septembre 2022

Nombre de délégués :
En exercice : 34
Présents : 21 délégués + 2 pouvoirs
Membres votants : 23

N°16 09 2022

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre à dix-huit heures, les membres du conseil syndical du PETR, se sont réunis, sur convocation qui leur a été adressée par Madame Marie-Christine LOYER Présidente du Pôle Territorial du Perche d'Eure-et-Loir.

Date de convocation : le 16 septembre 2022 - Secrétaire de séance : Eric GOURLOO

Nombre de délégués en exercice : 34 - Délégués présents : 21 + 2 pouvoirs – Délégués excusés : 14

CC Forêts du Perche : 5/8
Christian BICHON, Eric GOURLOO, Christophe LEFEBURE, Marie-Christine LOYER, Philippe PENNY.

CC Terres du Perche : 4/11 + 2 pouvoirs
Martial LECOMTE, Eric LEGROS, Florent ROY, Jacques HENRY
2 Pouvoirs : Victor PROVOT pouvoir à Florent ROY, René ROUSSELLE pouvoir à Martial LECOMTE.

CC du Perche : 12/15
Jean-Claude CHEVEE, Jérémie CRABBE, Harold HUWART, Marie-Claude BENOIT-MOUSSEAU, Nathalie BRUNET, Martine CARRE-AVELINE, Gérard DEVOIR, Eric GIRONDEAU, Pascal MELLINGER, Marie-Claude RIGOT, Philippe RUHLMANN, Sylvie CHARTRAIN.

Délégué suppléant présent : Stéphane COURPOTIN mairie d'Arcisses
Excusés, absents : 14
Xavier NICOLAS, Christelle LORIN, Catherine STROH, Eric GERARD, Michel THOMAS, Claude EPINETTE, David MONNIER, Christophe BARRAL, Thomas BLONSKY, Gérard DESVAUX, Jean-Michel CERCEAU, Marc MOCOGNI, Catherine CATESSON, Michel THIBAULT.
Invités complémentaires excusés :
Mme Naaïma MEJANI sous-préfète de Nogent-le-Rotrou, Anick BRUNEAU Présidente du PNR, Luc LAMIRAULT député, Mylène RENARD Conseillère Technique Régionale.

Objet : Bilan de la concertation et arrêt du Schéma de Cohérence Territorial du Perche d'Eure-et-Loir

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 143-19 à 21 et R 143-7 ;
Vu la délibération du conseil syndical du 31 mars 2016 ayant prescrit l'élaboration du schéma de cohérence territoriale et ayant fixé les modalités de la concertation rappelées ci-dessous,
Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ayant eu lieu au sein du conseil syndical le 22 novembre 2021,
Vu le projet de Schéma de cohérence territoriale et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, le document d'orientation et d'objectifs, adressés préalablement,

Considérant que ce projet est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés, qui en ont fait la demande.

Entendu l'exposé de la présidente qui a rappelé à l'organe délibérant les conditions dans lesquelles l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale a été menée, à quelle étape de la procédure elle se situe, et présenté le projet de Scot.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Nombre de délégués :
En exercice : 34
Présents : 21 délégués + 2 pouvoirs
Membres votants : 23

N°16 09 2022
DÉCIDE de tirer le bilan de la concertation :

Rappel des modalités de concertation définies par délibération 31 mars 2016 :

- Mise à disposition du public d'un dossier présentant l'état d'avancement de la démarche, notamment les grandes étapes de l'élaboration ;
- Transmission d'articles sur le Scot du Perche d'Eure-et-Loir aux collectivités membres pour diffusion via les canaux habituels (journaux, site internet, affichage public) ;
- Communication sur le site internet du Pôle territorial et par voie de presse locale pour informer la population sur l'avancement des orientations prises par le Scot ;
- Organisation de réunions publiques et/ou ateliers thématiques.

Présentation des actions de concertation mises en œuvre par la collectivité

- Mise à disposition d'un dossier au siège du Pôle territorial faisant état de l'avancement des travaux, dossier accompagné d'un registre permettant de recueillir les avis et remarques de la population ;
- Création d'un onglet spécifique au Scot sur le site internet du Pôle territorial, visant à présentant les enjeux du Scot et les grandes étapes de la procédure d'élaboration. Un encart sur la page d'accueil du site internet permet de relayer les actualités du PETR. Ce dernier à donc permis de mettre en lumière les travaux et les informations sur le Scot ;
- Transmission d'éléments à la presse locale relatant les actions de concertation réalisées dans le cadre du travail de diagnostic et de construction du projet de territoire traduit au sein du Padd :
  - Echo républicain du 4 mai 2016 – Présentation du Scot et de ses enjeux à la conférence des maires,
  - Echo républicain du 7 juin 2016 – Présentation de l'action de concertation « J'aime » et « J'aime pas » visant à mettre en valeur les points forts et faibles du territoire percheron via le regard de ses habitants,
  - Echo républicain du 15 décembre 2016 – Présentation du questionnaire et de l'enquête réalisée auprès de lycéens du territoire et des membres du conseil de développement (représentants de la société civile).
- Relais au travers des réseaux sociaux, et notamment via le compte Facebook du Pôle territoriale (on note notamment deux posts sur les actions de concertation « campagne photo » et « enquête lycéen et conseil de développement ») ;
- Réalisation d'une campagne photo « J'aime et J'aime pas dans le Perche » à destination de l'ensemble des habitants du territoire, et visant à mettre en lumière les forces et faiblesses du territoire.
- Mise en place d'une enquête par questionnaire, en lien avec les étudiants de l'Université du Maine, auprès de jeunes lycéens et des membres du conseil de développement.
- Association des membres du conseil de développement (représentants de la société civile) aux travaux de construction du projet de territoire (Padd), et de traduction de ce dernier en orientations et prescriptions (au sein du Doo et du Daacl).

Bilan de la concertation

La concertation, par la diversité de ses formes et compte-tenu de la couverture du territoire, a permis de toucher l'ensemble de la population. Elle a assuré un fort niveau d'information de la population et des acteurs locaux, mais ne s'est pas cantonnée à cette seule fonction. En effet, on peut considérer différents niveaux de concertation allant de la simple information, à la co-construction du projet de territoire. En réalisant différentes actions (campagne photo, enquête par questionnaire, actions ludiques auprès de lycéens), il a été possible d'enrichir le portrait de territoire et de valider les enjeux définis dans le diagnostic, de les mettre en perspective pour engager une véritable réflexion prospective à l'échelle du territoire. La diversité des cibles de ces actions de concertation garantie une vision partagée du territoire et de son avenir. Il s'agit là d'une démarche de co-construction qui aura été efficace.

Après avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, aucune observation de nature à remettre en cause les orientations retenues n'ayant été relevée,

Nombre de délégués :
En exercice : 34
Présents : 21 délégués + 2 pouvoirs
Membres votants : 23

N°16 09 2022

Le comité syndical :

CONSIDÈRE comme favorable le bilan de la concertation présentée et décide de poursuivre la procédure,

DÉCIDE d'arrêter le projet de Schéma de cohérence territoriale tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

PRÉCISE que le schéma de cohérence territoriale sera communiqué aux personnes publiques associées définis à l'article L.143-20 du code de l'urbanisme. À l'issue de cette phase de consultation, le projet de Scot sera soumis à enquête publique conformément à l'article L143-22 du même code ;

INFORME que les présidents des établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés pourront recevoir communication du projet de schéma de cohérence territoriale à leur demande ;

INFORME que toute personne ou tout organisme, notamment les associations agréées peuvent consulter au siège du Pôle territorial le projet de schéma de cohérence territoriale ;

AUTORISE la présidente à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Nogent-le-Rotrou, le 29 septembre 2022

Pour extrait certifié conforme,

Comité syndical du 29 septembre 2022

Acte rendu exécutoire
Après dépôt au représentant de l'état le :

Marie-Christine LOYER
Présidente,

Pôle Territorial du Perche PETR
1 bis, rue Doullay - 28400 Nogent-le-Rotrou
Tél. 02 37 29 09 29
Siret 200 059 772 00018